

ARRETE RH n°23-01
Portant tableau définitif d'avancement de grade
Agent social principal de 1^{ère} classe

Monsieur Frédéric DUCHÉ, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Seine Normandie Agglomération, dont le siège est à Vernon,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu l'arrêté n°AG/20-02 du 12 août 2020 portant délégation de fonction à Mme Pieternella COLOMBE, Vice-Présidente, rendu exécutoire le 12 août 2020,
Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par la collectivité après avis du comité technique en date du 3 décembre 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 1^{ère} classe au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

PRENOM et NOM	GRADE ACTUEL	PROMOUVABLE à compter du
BILLARD Nathalie	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	01/01/2023
MACE Nathalie	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	01/07/2023
HOUTIN Francette	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	01/07/2023
RAKKAB Bahija	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	01/07/2023

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à Seine Normandie Agglomération.

Vernon, le 20 JAN. 2023

Monsieur le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Pieternella COLOMBE
Vice-Président du Centre
Intercommunal d'Action sociale



	Agent.es promouvables	Agent.es inscrit.es sur le tableau
Nombre de femmes	8	4
Nombre d'hommes	0	0
TOTAL	8	4

ARRETE RH n°23-02
Portant tableau définitif d'avancement de grade
Agent social principal de 2^{ème} classe

Monsieur Frédéric DUCHÉ, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Seine Normandie Agglomération, dont le siège est à Vernon,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général de la fonction publique,
Vu l'arrêté n°AG/20-02 du 12 août 2020 portant délégation de fonction à Mme Pieternella COLOMBE, Vice-Présidente, rendu exécutoire le 12 août 2020,
Vu les lignes directrices de gestion arrêtées par la collectivité après avis du comité technique en date du 3 décembre 2020,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal de 2^{ème} classe au titre de l'année 2023 est établi comme suit :

PRENOM et NOM	GRADE ACTUEL	PROMOUVABLE à compter du
BRISSARD Angélique	Agent social	01/01/2023

ARTICLE 2 : Le présent tableau sera transmis au Centre de Gestion qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53.

ARTICLE 3 : Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à Seine Normandie Agglomération.

Vernon, le 20 JAN. 2023

Monsieur le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Pieterella COLOMBE
Vice-Président du Centre
Intercommunal d'Action sociale

	Agent.es promouvables	Agent.es inscrit.es sur le tableau
Nombre de femmes	4	1
Nombre d'hommes	0	0
TOTAL	4	1